

Avis favorable pour le réaménagement du pôle transport RER Châtelet-Les Halles

La commission d'enquête publique sur le réaménagement du pôle transport RER Châtelet-Les Halles a rendu ce jour son rapport relatif à cette opération avec un **avis favorable et sans réserve**. La procédure d'enquête s'est déroulée du 14 décembre 2009 au 29 janvier 2010.



Accès place Marguerite de Navarre

Dans le cadre du projet de réaménagement du quartier des Halles, engagé par la Ville de Paris, le pôle RER Châtelet-Les Halles fait l'objet d'aménagements importants pour mieux accueillir les voyageurs. Le réaménagement de ce point central du réseau de transport francilien consiste à :

- Créer un nouvel accès direct au métro et au RER depuis la surface (Place Marguerite de Navarre)
- Restructurer complètement la salle d'échange RER
- Agrandir les espaces dédiés aux voyageurs
- Améliorer la signalétique
- Améliorer l'accessibilité pour tous
- Prolonger deux accès existants du forum vers la salle d'échanges RER (Porte Berger et Porte Rambuteau)
- Améliorer le dispositif de sécurité incendie et d'évacuation du public

Cet avis favorable permet au STIF de poursuivre le projet, et de préparer d'ores et déjà la prochaine étape : la présentation du dossier d'avant projet (études détaillées) au Conseil du STIF pour le mois de décembre 2010. Le début des travaux est prévu pour le second semestre 2011, le STIF en a confié la maîtrise d'ouvrage à la RATP.

La commission d'enquête publique a constaté qu'aucune opposition notable au projet de requalification de la gare RER n'avait été formulée. Elle recommande toutefois au STIF de porter une attention particulière à quelques points, notamment :

- l'importance d'une signalétique performante et adaptée pour tous types de handicap
- une communication adaptée et évolutive au cours des travaux à l'attention des riverains et des usagers du pôle RER
- une attention particulière au stationnement vélos aux abords du pôle.

Conduite concomitamment par la Ville de Paris, l'enquête parcellaire et l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique ont également reçu des avis favorable sans réserve.

Les rapports de la commission d'enquêtes et ses conclusions seront accessibles au public dès le mois d'août dans les mairies des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements de Paris, ou par demande écrite auprès de la Préfecture de Paris.

Contact Presse :

Sébastien Mabile › 01 47 53 28 42 › 06 15 39 21 58 › sebastien.mabile@stif.info